



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE Dépôt du Rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028

Avis est par les présentes donné par le soussigné, Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre :

Que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Alexandre pour les années 2026, 2027 et 2028 est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 453, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00, en date du 16 septembre 2025;

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la loi sur la Fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1er mai 2026;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

MRC du Haut-Richelieu
380, 4^{ième} avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

- être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 250 de la MRC du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Avis donné à Saint-Alexandre, ce 16 septembre 2025


Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier